


REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
 Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
 Ministère de l'Énergie et des Mines
 

Conférences-débats sur des exemples de valorisation durable de produits forestiers

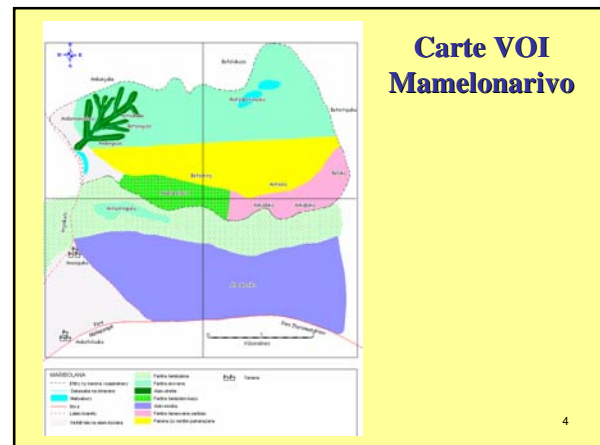
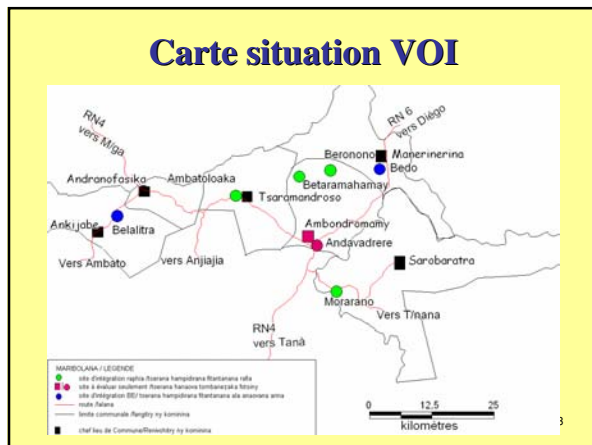
Antananarivo, 19 et 20 avril 2006

Organisation :
 Projet FFEM Biodiversité (Cirad, Fofifa, Essa, WWF Madagascar, Seca)
 CIRAD (Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement)
 FOFIFA (Centre national de la recherche appliquée au développement rural)
 ESSA (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques)



Des critères de gestion contractuelle pour le Raphia

Par M. Velontsoa, Président VOI Mamelonarivo,
 Commune rurale de Tsaramandroso



VOI de Mamelonarivo

- Nom du VOI : Mamelonarivo
- Nom association raphia : Antokaina
- Date de signature contrat : 2004
- Commune de rattachement : Tsaramandroso
- Objet premier de la valorisation : raphia
- Organisme d'appui TG : PDRAB
- Intégration bois-énergie en 28 octobre 2005
- Lois 96-025 et 97-017

Caractéristiques VOI et production

- 120 membres du VOI Mamelonarivo
- 45 producteurs de raphia
- Superficie zones :
 - Charbon = 150 ha
 - Raphia = 13 ha
- Pas de quota
 - mais système de rotation entre raphières (Antsahabe = 2 ha, Betaingisa = 3 ha, Andongoza = 2 ha, Andranomafana = 1 ha et Matsaborimaika = 5 ha)

Gestion améliorée du raphia

- Rotation entre les cinq sites (1,5 mois entre chaque passage)
- cahier des charges demande
 - respect des longueur de fibre à 1,4 – 1,5 m.
 - bon séchage de la fibre
- Programme annuel de repeuplement
 - En 2005, semis de 1000 graines pour 520 reprises
 - En 2004, transplantation 250 plants : 20 ont repris

7

Commercialisation

- Membres ne peuvent vendre qu'au marché du VOI à Madiro Mahajanga
- Dina : sanctions pour non respect de règles commercialisation, séchage ou taille
 - 10 000 Ar / infraction (90% pour association et 10% pour la commune)
- Vente aux collecteurs Chaque ménage producteur vend 25 kg fibre (**38 kg avec rajout d'eau!!**) par semaine (revenu de 20 000 Ar/semaine)
- Un reçu est délivré par le VOI

8



Pesée du produit

- Prix mois de mai = 700 Ar / kg fibre sèche
- Prix producteurs hors VOI = 5 à 600 Ar/kg

9



Les bao

- Prélèvement des bao réglementé (3 bao au plus par pied)
- Droits de prélèvement : 1000 Ar par membre et 6 000 Ar pour non membres
- 60% VOI, 30% E&F et 10% commune

10

Problèmes et souhaits

- Concurrence entre productions VOI et hors VOI (prix moins cher)
- le fokontany devrait contrôler et encadrer les producteurs hors VOI
- Dans le VOI, beaucoup de règles à respecter , souvent difficile pour certains notamment qualité des produits (déchets, eaux etc..)
- Veulent système de traçabilité des produits VOI / hors VOI

11